

Aide aux migrants : 40 mois de prison requis contre Félix Croft

Ce Cagnois qui avait embarqué une famille soudanaise à Vintimille sera fixé sur son sort le 27 avril

Trois ans et quatre mois. Je n'ai pas envie de compter, mais ça fait beaucoup de jours...

À sa sortie de la salle d'audience, hier, Félix Croft n'a rien perdu de l'ironie grinçante dont il use volontiers. Y compris devant le tribunal d'Imperia, face à Maria Grazia Pradella. Au total, la procureure vient de requérir quarante mois de prison contre lui. 608 jours, donc. Et 50 000 euros d'amende. On est loin de la peine prononcée contre Cédric Herrou (3 000 euros avec sursis), le 10 février à Nice...

Les faits diffèrent. Mais le contexte est similaire. Par-delà la frontière, des bénévoles se lèvent pour aider des migrants à franchir les Alpes. Quitte à braver la loi. En Italie, celle-ci sanctionne sévèrement le geste désintéressé de Félix Croft : cinq à quinze ans de prison. Le 22 juillet 2016, les policiers de Vintimille ont interpellé ce Cagnois de 28 ans avec, à bord de son break Citroën, une famille soudanaise qu'il comptait conduire chez lui à Venise.

«Je continue à penser que ce que j'ai fait est normal, martèle le jeune

homme face aux caméras. Vu le manque de structures adéquates pour les États qui abritent les migrants, c'est un devoir citoyen d'accorder son aide.»

Une position défendue par ses avocats quelques instants plus tôt. «Pourquoi Croft a-t-il agi? Pourquoi les a-t-il recueillis? Uniquement par motif humanitaire», plaide M^e Laura Martinelli face au tribunal, invoquant des décisions de la Cour européenne des Droits de l'Homme en ce sens. Derrière elle, des dizaines de citoyens font bloc dans la salle, comme le 16 février lors de la précédente audience. «Ce n'est pas seulement Félix Croft qu'ils viennent soutenir, mais les droits fondamentaux que l'on défend, la société telle qu'on la voudrait», salue l'intéressé.

«Pas des djihadistes»

Mais cette société, justement, a un socle légal à respecter. Transport illégal, atteinte à la dignité, risque pour la sécurité: Maria Grazia Pradella justifie les poursuites envers ce passeur humanitaire. «Ce n'est pas le procès de l'immigration, ni le



Félix Croft face aux médias, hier après-midi, à la sortie de cette nouvelle audience devant le tribunal d'Imperia. (Photo C. C.)

procès des migrants. C'est un procès qui, comme n'importe quel autre, doit répondre à des champs d'interprétation juridiques.»

Reste que l'affaire ne ressemble pas à n'importe quelle autre. Alors Maria Grazia Pradella prend soin de rappeler le «destin tragique» des migrants en Europe... mais aussi

leur infiltration par des combattants djihadistes. En l'espèce, les cinq Soudanais embarqués par Félix Croft «ne se sont même pas présentés au commissariat de Vintimille pour activer leur demande d'asile. Ils voulaient rester clandestins, pour se rendre on ne sait trop où, en France ou en Allemagne.»

«Ces gens-là n'étaient pas sans-papiers, pas clandestins, pas djihadistes !, s'insurge Laura Martinelli. Il s'agissait de réfugiés, vulnérables, qui avaient épuisé tout leur argent durant leur voyage et n'étaient pas dans une structure officielle.» Pour sa consœur Emilia Ferrante, la dangerosité potentielle de cette famille, comptant une femme enceinte et des enfants, ne saute pas aux yeux. «Les policiers se sont contentés de les confier à un bénévole, sans contrôler leurs empreintes...»

Tenant compte de son casier judiciaire vierge, le parquet requiert une peine moindre que le minimum encouru par Félix Croft. La sanction reste néanmoins lourde. Le Cagnois sera fixé le 27 avril, date à laquelle se prononceront les juges. Pour cette cinquième convocation, le Cagnois pourra encore compter sur le soutien de proches et de citoyens. À l'instar de la Niçoise Teresa Maffei: «Il est allé les chercher pour les mettre en sécurité. Ce qu'il a fait, tout le monde devrait le faire.»

CHRISTOPHE CIRONE
ccirone@nicematin.fr



75 jours
IRRÉSISTIBLES
DU 10 AU 27 MARS 2017

Des prix irrésistibles sur une large sélection de canapés cuir ou tissu



990€ ~~1390€~~
CANAPÉ 3 PLACES dont 8,50 € d'éco-part

CANAPÉ 3 PLACES FIXE CANDICE (L. 212 x H. 98 x P. 96 cm) : 990 € au lieu de 1390 € (dont 8,50 € d'éco-participation), prix de lancement TTC maximum conseillé, hors livraison (tarif affiché en magasin), valable du 10 au 27/03/2017, uniquement en magasin, dans le cadre présenté (réf. BFA-MAD-02 GREY), 100% polyester. Structure en bois massif et multiples. Assises mousse polyuréthane d.365 p.2,4kPa. Dossier fibre polyester. Suspensions ressorts métalliques. Également disponible en cuir, en version relaxation et dans 6 autres coloris (voir tarifs en magasin).

DÉCOUVREZ LA SÉLECTION 15 JOURS IRRÉSISTIBLES EN MAGASINS ET SUR WWW.CUIRCENTER.COM

3015 Chemin St Bernard
06220 VALLAURIS
Tél : 04 92 96 55 76

ANTIBES

OUVERT LES DIMANCHES
19 ET 26 MARS